

Accueil
Mon Compte
Mon profil

MON PROFIL

Mon profil a changé ?

Vous pouvez modifier les informations ci-dessous ou cliquer sur « Modifier »

☐ SITUATION FAMILIALE

☐ SITUATION PROFESSIONNELLE OU AUTRE SITUATION

MME L

née le 1 février 1978

épousée depuis le 1 janvier 2002

MAR J

né le 10 octobre 1972

MME L

Sans Activité

Depuis le 1 janvier 2014

MAR J

Architecte libérale

Depuis le 1 août 2018

☐ ENFANT(S) ET AUTRES PERSONNE(S)

S née le 10 décembre 2000, réside en France
 Déclarée dans un habillage depuis le 15 décembre 2012

S née le 15 janvier 2018, réside en France
 Déclarée dans un habillage depuis le 13 janvier 2018

S née le 10 mars 2019, réside en France

☐ DÉCLARER UNE GROSSESSE
 ☐ DÉCLARER UNE NAISSANCE

La situation professionnelle et les revenus des membres du foyer et de l’usager.



Les bons réflexes du partenaire pour que l'utilisateur évite les erreurs !

La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi !

Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le **bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte !

Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

Une déclaration juste et des droits justes.

Je l'**oriente** vers le Caf.fr ou l'appli mobile pour déclarer ses ressources, ou signaler un changement

Je lui **rappelle** ses obligations déclaratives

Je lui explique les **avantages**

Je lui explique **les risques**



LES AVANTAGES POTENTIELS

Si l'utilisateur maintient sa situation à jour, la Caf **peut étudier ses droits potentiels** par exemple s'il :

- ❖ ne travaille plus, il peut faire une demande de Rsa;
- ❖ se sépare, la Caf prend uniquement en compte les revenus des personnes présentes au foyer ;
- ❖ souhaite déménager, une déclaration rapide permet d'éviter une interruption de droit à l'Apl.



LES RISQUES ENCOURUS

Tout ce qui a été payé par erreur doit être remboursé à la Caf. Si les informations du dossier de l'utilisateur sont **incomplètes, inexactes** ou **déclarées tardivement**, l'Apl peut être versée à tort.

S'il n'y a pas droit, Il devra rembourser l'aide reçue en trop à la Caf.

Attention ! Plus l'utilisateur tarde à déclarer, plus la somme à rembourser peut être importante.

